MOSER VERNET & CIE
AGENCE IMMOBILIÈRE

PRÉPARATION POUR L'ÉTAT DES LIEUX DE SORTIE

Check-list des actions à effectuer

De façon générale

☐ Réparer les dégâts que le locataire ou les personnes dont il est responsable ont commis et qui ne sont pas dus à l'usure normale

.....

☐ Débarrasser les locaux et leurs dépendances de tous les objets et installations lui appartenant

.....

☐ Repeindre dans leur couleur initiale les parois que le locataire a éventuellement peintes dans une autre couleur

.....

☐ Nettoyer complètement et scrupuleusement les locaux, y compris les éventuels balcons, terrasses, caves, garages et autres dépendances

.....

☐ Nettoyer les vitres, les stores à lamelles, les jalousies, les ventilations, les armoires et les placards, les revêtements de sols quels qu'ils soient (carrelages, parquets, moquettes, etc.), les faïences y compris les joints, les boiseries, les radiateurs, les appareils ménagers, ainsi que toutes les autres installations éventuelles

.....

☐ Changer ou nettoyer, selon le genre, les filtres et bouches de ventilation et de hotte

.....

☐ Equiper les points lumineux de douilles et d'ampoules appropriées

.....

☐ Remplacer les objets manquants ou brisés, tels que clés intérieures à la chose louée (des portes de communication, armoires et autres), bac à glace et bac à légumes des réfrigérateurs, verres ou porte-verres, lunettes des wc, grille de plonge, brise jet, sangles de stores, flexibles de douche, interrupteurs, prises électriques, lavabos cassés ou fendus, etc.

.....

☐ Détartrer les batteries de robinets et les cuvettes de wc

.....

☐ Enlever tous les clous, vis, tampons et autres éléments de fixation, puis reboucher soigneusement les trous des tampons de manière à ne plus être visibles

.....

☐ Enlever tous autocollants ou revêtements mis en place par le locataire

.....

☐ Veiller à ce que les appareils ménagers, les autres éventuelles installations et les flexibles de douche fonctionnent bien

.....

☐ Remettre à la régie avant ou lors de l'état des lieux de sortie une copie des factures d'entretien des installations à charge locataire selon le contrat de bail et ses avenants énumérés sur la ligne ci-dessous

.....

☐ En cas de présence d'un coffre-fort, communiquer à la régie le code, la carte de sécurité et/ou les clés

.....

Actions supplémentaires à effectuer si la chose louée est une villa

☐ Effectuer l'entretien du jardin prévu dans le présent bail de façon à ce qu'il soit parfaitement tenu en vue de l'état des lieux de sortie

.....

☐ Faire de même pour les autres installations faisant partie de la chose louée

.....

☐ Remplir l'éventuelle citerne à mazout du volume équivalent à celui relevé lors de l'état des lieux d'entrée, la différence lui étant à défaut remboursée ou refacturée après le contrôle de la soute effectué à l'état des lieux de sortie

.....

Actions supplémentaires à effectuer si la chose louée est un local commercial

☐ Si le local commercial était une coque brute au début du bail, prendre toutes les mesures pour la rendre dans cet état de coque brute

.....

☐ Débarrasser et nettoyer également les espaces extérieurs aux locaux et/ou communs avec d'autres locataires éventuellement utilisés (espace pour une enseigne, une marquise, etc.)

.....

Des éléments supplémentaires peuvent avoir été relevés lors de votre pré-état-des-lieux de sortie. Ils seront également à prendre en compte avant votre départ.

***